

Vendredi 7 juin 2024

Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Mise en œuvre de la stratégie cantonale vélo – Horizon 2035

Nuria Gorrite

Conseillère d'État, cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

État de Vaud

Stratégie vélo 2035

Rappel des objectifs, principes et priorités de mise en œuvre

Une stratégie initiée en 2023

Octobre 2022

- Adoption par le Grand Conseil des crédits pour la 1^{ère} étape de mise en œuvre (près de 42 mios).

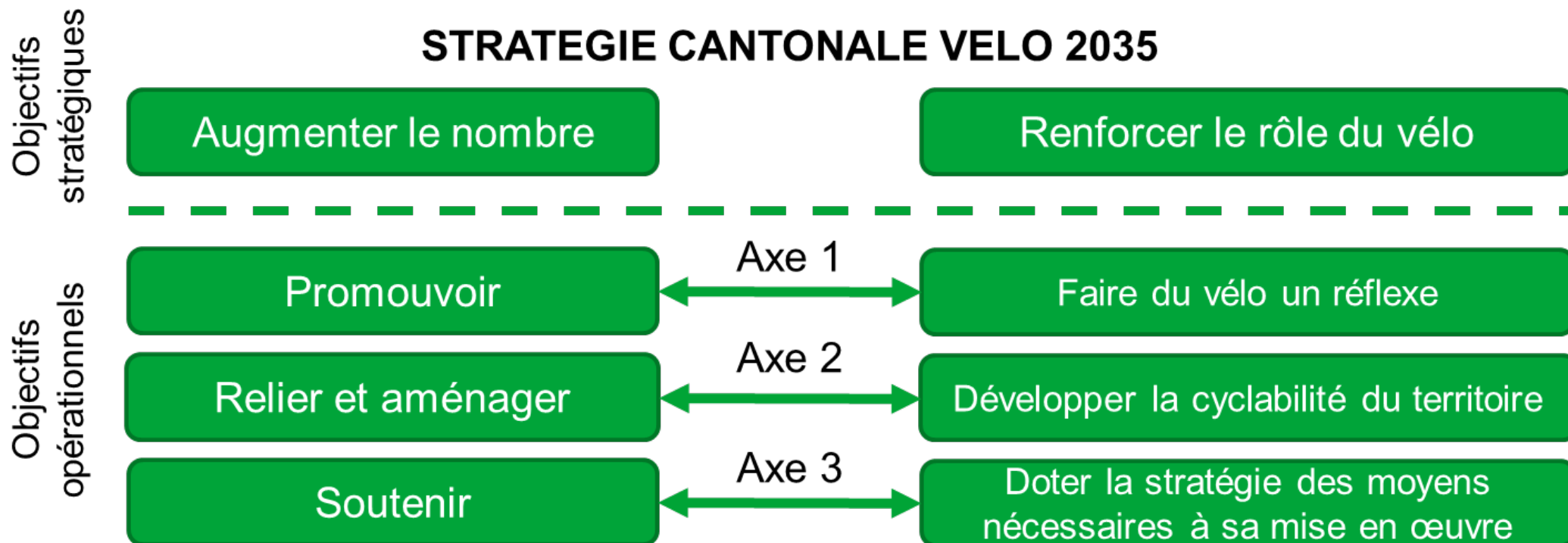
Janvier 2023

- Entrée en vigueur des crédits.
- Entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les voies cyclables.

Mars 2023 à mars 2024

- Création de l'Unité vélo.
- Recrutements et début de mise en œuvre.

Les trois axes de la stratégie



Réseau cyclable cantonal utilitaire

Composé de :

- Un réseau cantonal **structurant à haut potentiel**, aménagé de manière proactive et par opportunité.
- Un réseau cantonal **complémentaire** (à définir), de potentiel moindre, aménagé par opportunité.

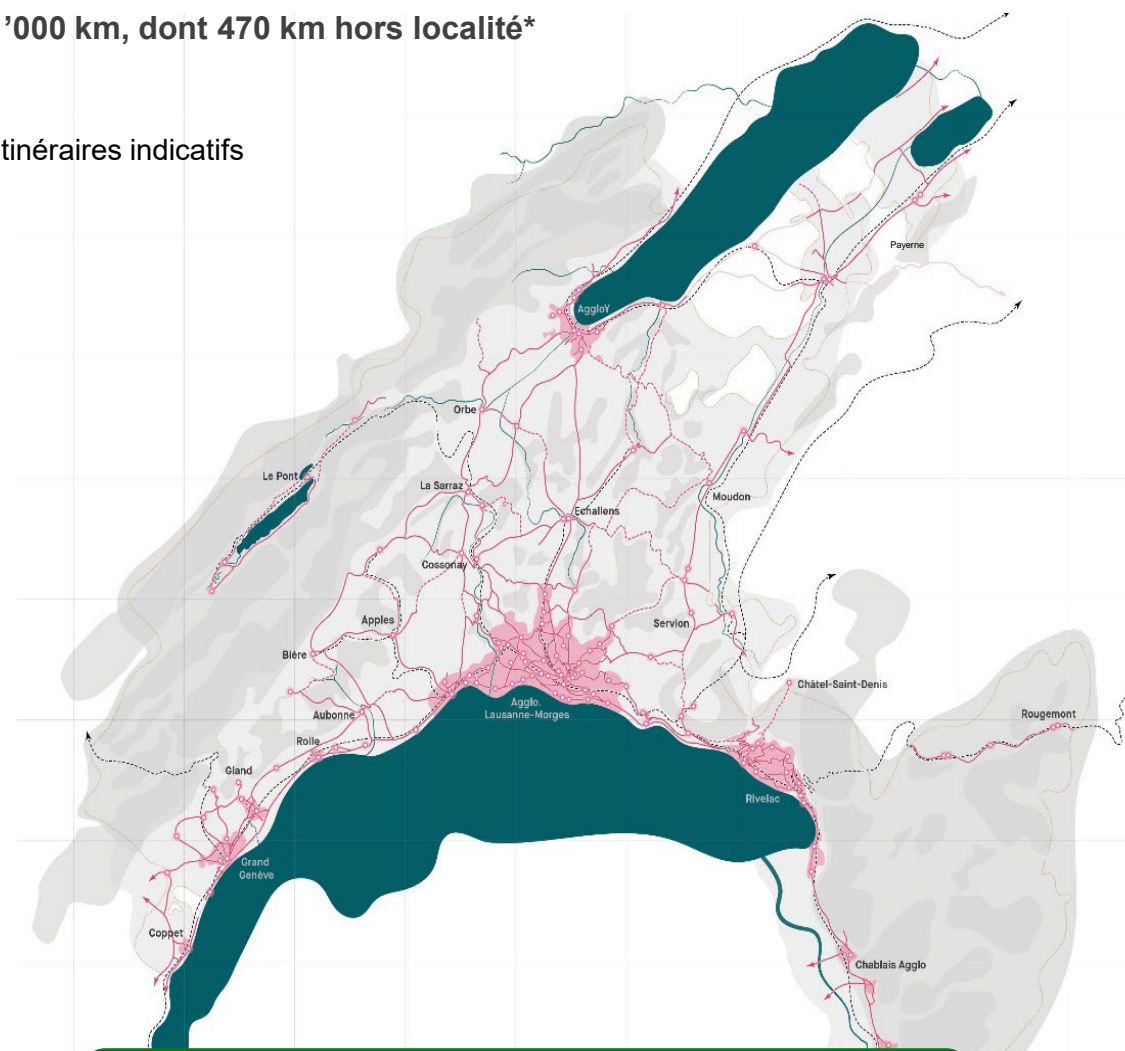
Complété par :

- Des réseaux régionaux (à définir).
- Des réseaux d'agglomération (existants).

Réseau cantonal structurant 2035:

~1'000 km, dont 470 km hors localité*

*itinéraires indicatifs



Objectif 2035: 50% du réseau structurant, soit env. 500 km, en et hors localité

2.

Mise en œuvre de la stratégie

Point de situation

Priorités de mise en œuvre

1^{ère} étape

- Recrutement
- Promotion : priorités, mesures et plateforme cantonale
- Aménagement du réseau cantonal structurant
- Etudes régionales :
 - Planification du réseau cantonal complémentaire
 - Révision du réseau cantonal de loisirs
 - Planification des réseaux cyclables régionaux
 - Identification de voies express vélo
- Monitoring de la stratégie vélo
- Vision directrice pour la pratique du VTT
- Vision directrice en matière d'intermodalité

En cours

Initiées en
2024À initier
dès 2025

Promotion du vélo : tour d'horizon des projets



Aménagement du réseau cyclable

Situation actuelle

Une quarantaine de projets cyclables sont en cours d'élaboration par le Canton, à différents stades d'avancement.

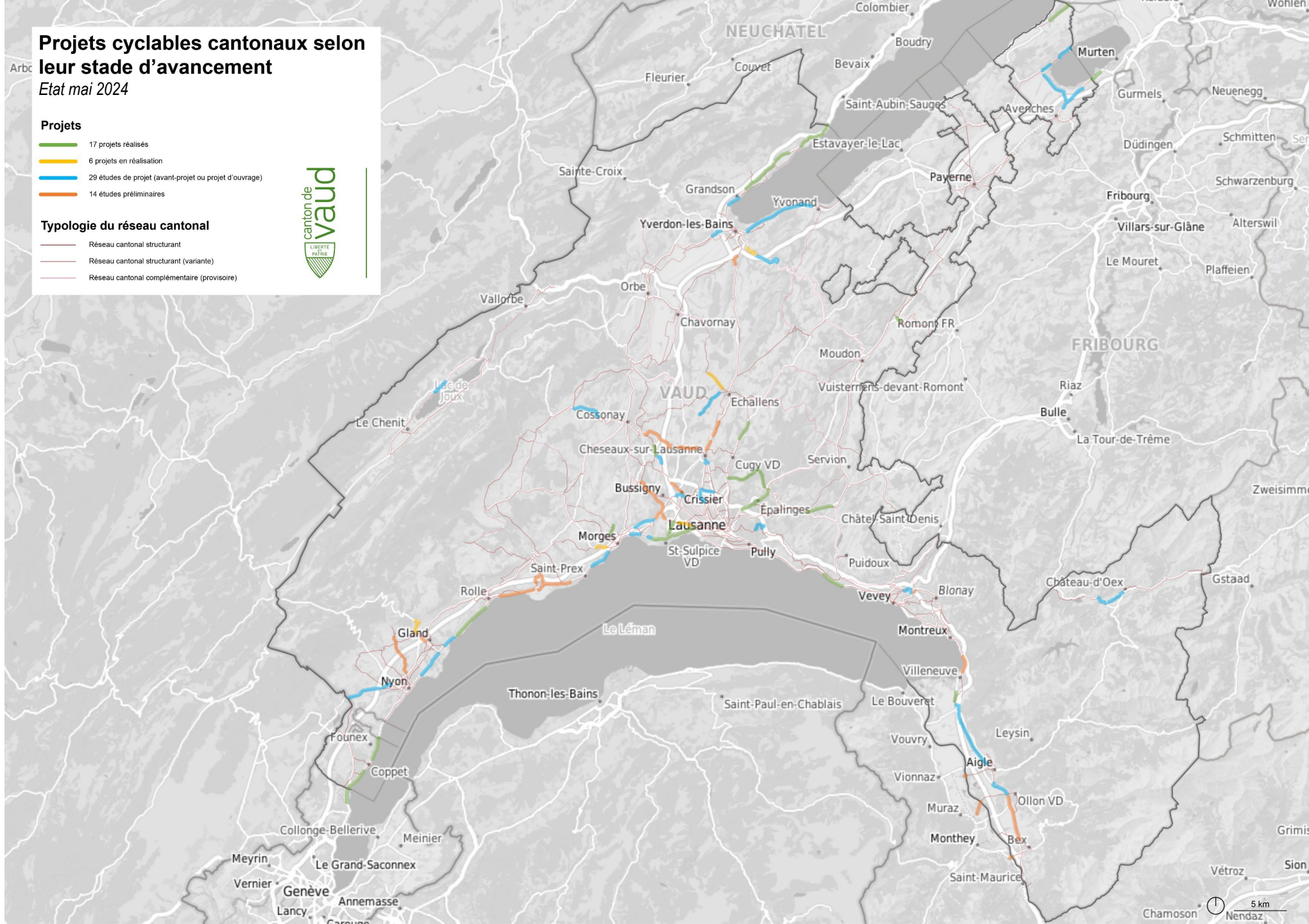
- **6 projets en cours de réalisation**, par exemple:
 - Piste et bande entre Vich et Begnins (RC26)
 - Piste entre Echallens et Goumoëns (RC299)
 - Bandes entre Grandson et Vaumarcus (RC401)
 - Bandes entre Lausanne et Ecublens (RC76)
- **40 projets en cours d'étude préliminaire ou de projet** sur l'ensemble du canton, par exemple :
 - Divonne – Crassier – Eysins – Nyon
 - Salavaux – Faoug – Avenches
 - Ollon – Bex et Aigle – Rennaz
 - Prilly – Romanel

Projets cyclables cantonaux selon leur stade d'avancement

Etat mai 2024

- Projets**
- 17 projets réalisés
 - 6 projets en réalisation
 - 29 études de projet (avant-projet ou projet d'ouvrage)
 - 14 études préliminaires

- Typologie du réseau cantonal**
- Réseau cantonal structurant
 - Réseau cantonal structurant (variante)
 - Réseau cantonal complémentaire (provisoire)



Un projet emblématique: la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

- Une nouvelle étape de la requalification de la Route du Lac.
- Un projet partenarial qui répond aux ambitions de la stratégie en donnant une place prépondérante aux vélos.
- Un crédit d'ouvrage de CHF 11 millions adopté par le Conseil d'Etat en mai dernier avec un début des travaux prévu dès 2025.



Un projet emblématique: la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Aujourd'hui



Demain



Sébastien Domon

Chef de la division Infrastructures, Direction générale de la mobilité et des routes

État de Vaud

Contexte

Un projet qui s'inscrit dans le cadre plus général de la requalification de la **Route du Lac (RC 1) entre Lausanne et Genève** et des projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et Grand Genève (PAGG).

Objectifs principaux :

- Améliorer la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers ;
- Favoriser la cohabitation des différents modes de transports ;
- Réduire les nuisances sonores liées au bruit routier ;
- Améliorer les qualités paysagères.



Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Contexte

- Une nouvelle étape de requalification de la Route du Lac



Etape 5
Morges – St-Prex

Travaux prévus
entre 2025 et 2028

Etape 4
Venoge - Morges

Etape 3
Tir-Fédéral - Venoge

Etape 1
EPFL

Etape 2
Unil

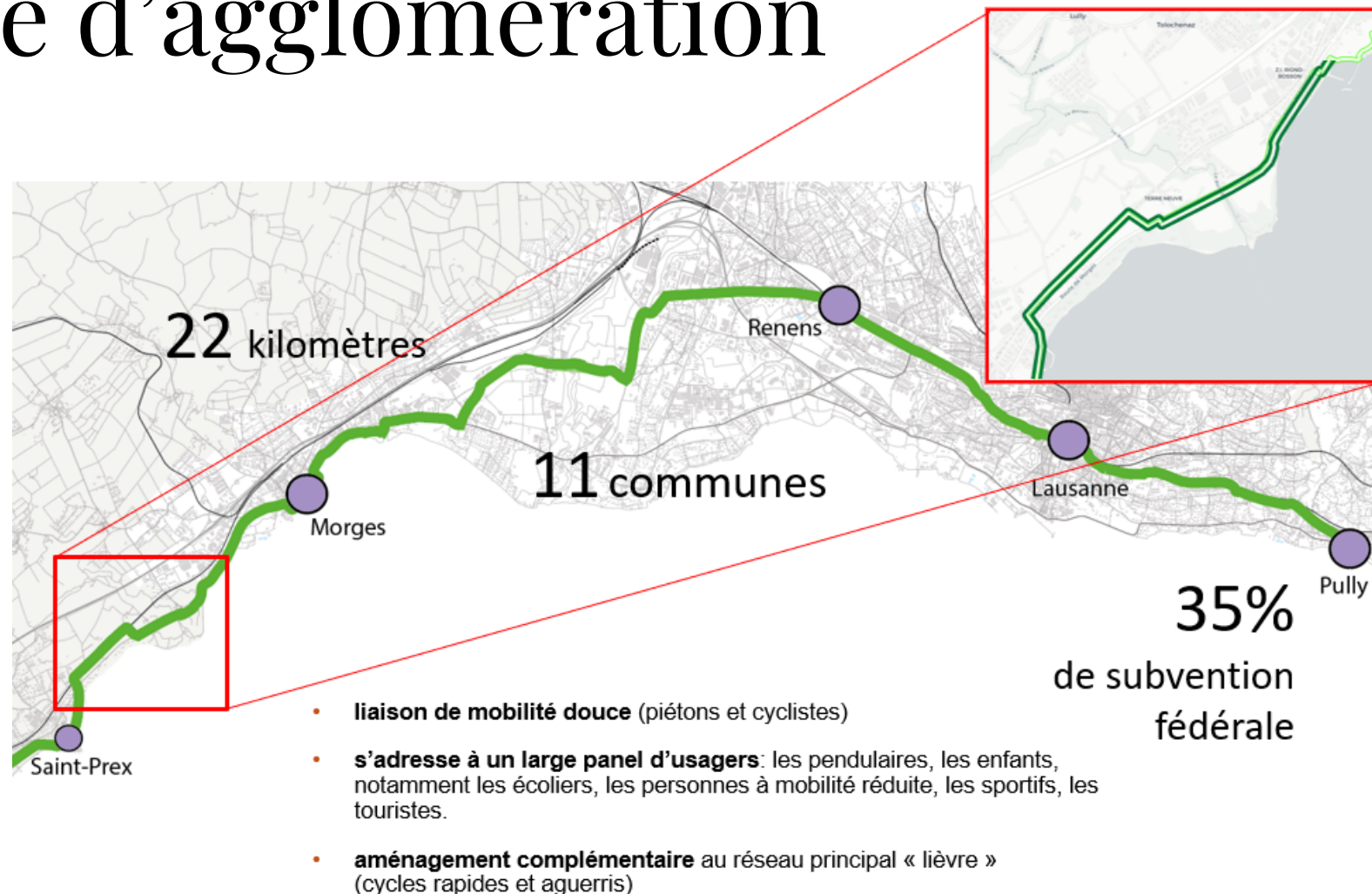
Avant-projet

Travaux réalisés

Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Voie verte d'agglomération

**Projet régional
connexe,
intégré au
projet de
requalification**



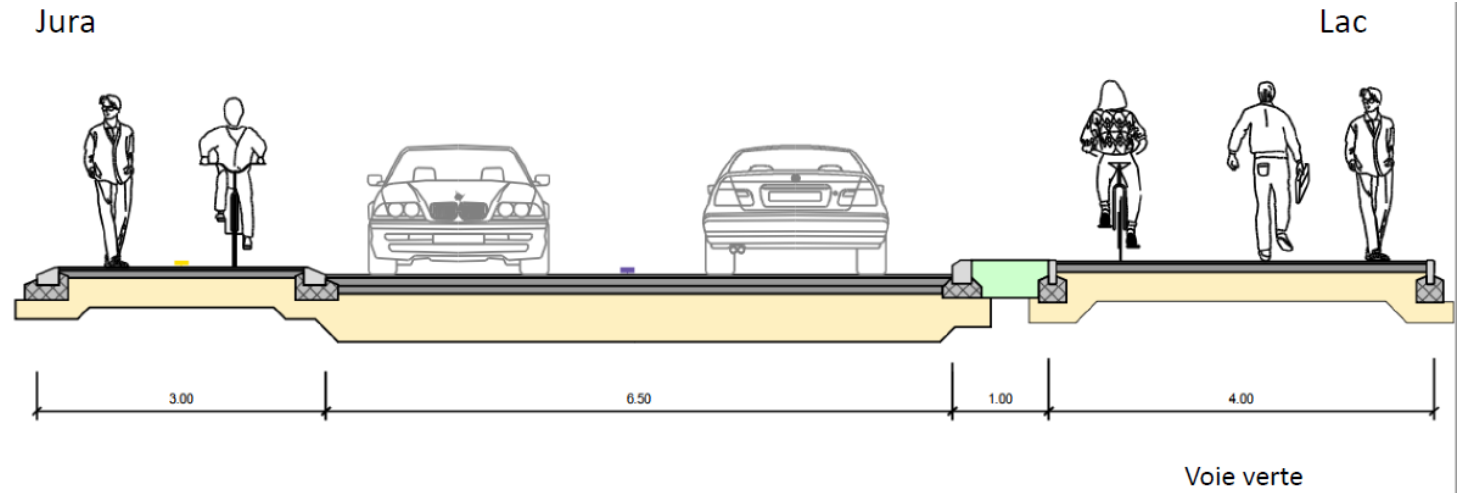
Requalification de la Route du Lac entre Morges et Saint-Prex

Des aménagements continus et sécurisés pour les cyclistes et piétons

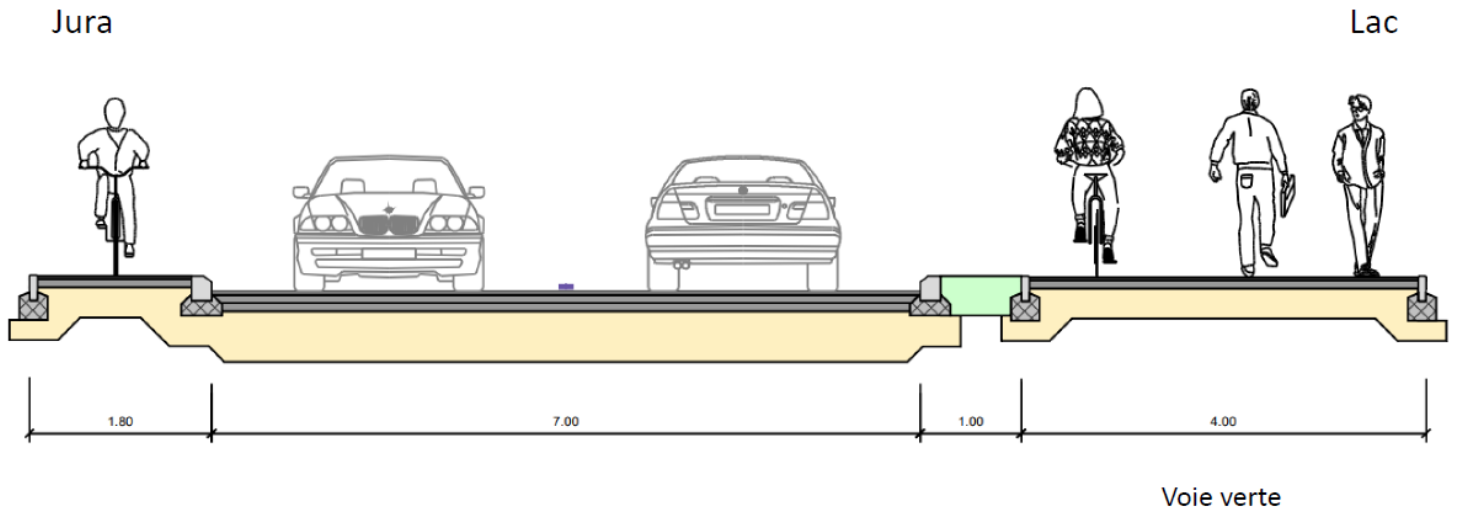


Exemples d'aménagements projetés

Commune de Tolochenaz
(hors localité) : piste mixte et
Voie verte d'agglomération.
de part et d'autre de la route.



Commune de Lully
(hors localité) : piste cyclable
et Voie verte d'agglomération
de part et d'autre de la route.



Route réhabilitée et arrêts de bus

- Création de deux nouveaux arrêts de bus, conformes à la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (Lhand), pour une meilleure accessibilité à la Maison de la Rivière (Tolochenaz) ;
- Réfection de l'infrastructure routière ;
- Pose d'un revêtement phonoabsorbant, dans la localité de Saint-Prex et le long de la zone d'activités de Tolochenaz ;
- Collecte et traitement des eaux de chaussée ;
- Assainissement et réfection du pont sur le Boiron.

Etapes-clé du projet

2023

- Mise à l'enquête

Mai 2024

- Crédit d'ouvrage adopté par le Conseil d'Etat et soumis prochainement au Grand Conseil
→ CHF 11 millions (part cantonale)

2025 – 2028

- Travaux (calendrier intentionnel)

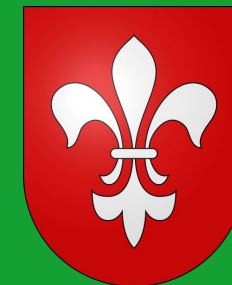
**Un projet
partenarial**

Copiloté par le Canton de Vaud, les Communes de Saint-Prex, Lully et Tolochenaz, avec la participation de Région Morges, concernée pour le projet régional de la Voie verte d'agglomération.

Conclusion

Un projet équilibré pour toutes les mobilités grâce à :

- Une route réaménagée et moins bruyante ;
- Des liaisons cyclables et pédestres continues et de qualité ;
- Une nouvelle infrastructure pour les modes actifs (Voie verte d'agglomération) ;
- Une amélioration de la desserte en transports publics.



Véronique Savioz

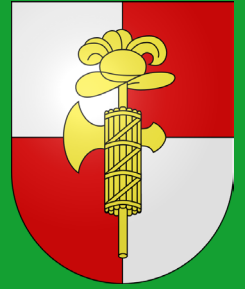
Municipale en charge de l'aménagement du territoire, des constructions et des infrastructures

Commune de Saint-Prex

Andreas Sutter

Syndic

Commune de Tolochenaz



Charlotte Baurin

Directrice

Région Morges



3.

Actions complémentaires

Mesures transitoires

Actions complémentaires

Objectif

Répondre aux besoins immédiats des cyclistes et aux attentes exprimées par les communes face à la temporalité souvent longue des projets, aux impératifs d'entretien routier et dans l'attente de la planification de l'ensemble des réseaux.

Mesures :

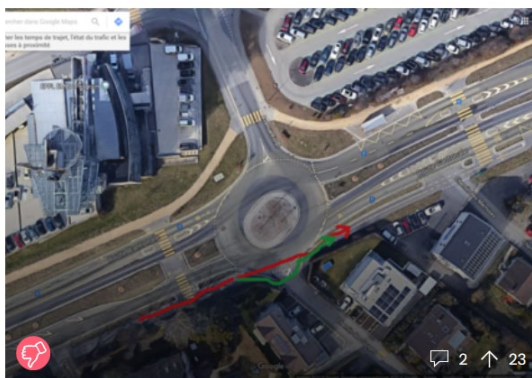
Sur le réseau cantonal structurant

- Campagne de **marquage de bandes cyclables provisoires** sur toutes les routes du réseau cantonal structurant, d'une largeur minimale de 6.50m et réduction de la vitesse, sous réserve des possibilités données par le cadre légal fédéral.

Actions complémentaires

Sur le réseau cantonal structurant ou de loisirs

- Mesures d'**amélioration simples et rapides** du réseau structurant et du réseau de loisirs, notamment basées sur les retours des cyclistes (création d'aides à la traversée, adaptation de giratoires, optimisation de feux vélos, abaissements de trottoirs, amélioration du revêtement, balisage, etc.).



La piste cyclable disparaît à l'entrée du rond-point

03/12/2018 – pierrequiroule
121, 1015 Ecublens (VD)

Actions complémentaires

Hors du réseau cantonal structurant

- Intégration d'**aménagements cyclables** dans le cadre de projets d'entretien ou de projets routiers **par opportunité ou sur demande** des communes, selon les critères suivants :
 - a) Réseau cantonal complémentaire (provisoire), régional ou d'agglomération (existants) justifiant d'un **intérêt cantonal** ;
 - b) Absence d'itinéraire alternatif pertinent selon les principes de la Loi fédérale sur les voies cyclables justifiant la **proportionnalité** ;
 - c) Potentiel cyclable justifiant la **priorité** (fort, moyen, faible) ;
 - d) Niveaux de trafic (hors traversées de localité) justifiant la **nécessité** ;
 - e) Potentiel d'aménagements continus et cohérents justifiant l'**opportunité** ;
 - f) Ressources et moyens disponibles.

La mise en œuvre est en cours

Pour offrir à la population vaudoise une plus grande liberté de choix pour ses déplacements et une qualité de vie en cohérence avec les besoins environnementaux et sociétaux.

